

Idées d'activités autour des observations du Comité des droits de l'enfant (2023)



COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Ce guide permet d'accompagner la lecture du livret « **Droits de l'enfant en France : les observations du Comité des droits de l'enfant expliquées aux enfants** ». Les activités proposées doivent permettre de faciliter l'appropriation des messages du livret par les enfants et les jeunes, de s'assurer de leur bonne compréhension et de créer un espace de dialogue avec eux. En préalable, **il est donc important de s'assurer que les enfants ont eu un premier temps de lecture en autonomie du livret.**

Ce guide ainsi que les outils peuvent être pris en main par n'importe quel acteur éducatif (enseignants, animateurs en accueil de loisir...) ou intervenant dont bénévoles de l'UNICEF (chargés de sensibilisation aux droits de l'enfant, Jeunes ambassadeurs ou ambassadrices, volontaires en service civique...).

Ce guide propose des **modalités d'animation simples et adaptées à des enfants à partir de 10 ans**. Néanmoins, l'âge indiqué n'est qu'une suggestion, la personne en charge de l'animation de la séance peut utiliser ce guide pour d'autres tranches d'âge, si cela s'avère pertinent pour son groupe (niveaux, situations, difficultés...). Il en va de même avec l'ordre et la durée suggérée pour chaque activité : il est possible d'adapter le découpage, de sélectionner uniquement certaines activités et d'ajuster la durée selon le groupe. Les activités peuvent être complétées par d'autres temps de sensibilisation sur la thématique des droits de l'enfant en guise de prolongement ou d'introduction (*retrouvez toutes les ressources sur myUNICEF.fr*).



QUELS SONT LES OUTILS À MA DISPOSITION ?

- Le livret enfant (ce livret est une déclinaison pour enfants des observations de 2023 du Comité des droits de l'enfant qui réalise tous les 5 ans un état des lieux de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les pays l'ayant ratifiée. Il est possible de le télécharger sur myUNICEF.fr ou bien de faire appel aux bénévoles de l'UNICEF pour avoir des versions papier (dans la mesure de leur disponibilité et en fonction des stocks).
- Facultatif : également disponible sur myUNICEF.fr
- Plein d'autres ressources sur les droits de l'enfant pour compléter la séance sur myUNICEF.fr



QUELQUES CONSEILS AVANT DE COMMENCER...

Les participants peuvent réagir de manière différente aux questions, en particulier lorsque cela fait partie de leur vécu personnel. Ces réactions peuvent mener à un échange collectif sur un sujet particulier, si cela est souhaité. La prise en charge de réactions vives doit être confiée à une personne compétente, qui pourra écouter avec attention et accompagner les enfants concernés.

Si, lors des échanges, un enfant témoigne d'une situation personnelle préoccupante, vous pouvez l'inviter à en discuter à la fin de l'activité, et le signaler à une personne référente au sein de l'établissement.



Vous pouvez par ailleurs rappeler l'existence aux enfants et jeunes du **numéro d'urgence 119 pour l'Enfance en Danger**.

Modalités pratiques



Durée

20 minutes



Matériel

- Le patron de cube (Annexe 1) ;
les icônes de la CIDE (Annexe 2)
et les pièces de puzzle (Annexe 3)



Objectifs et recommandations

Cette activité permet d'appréhender la diversité des besoins couverts par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Activité 1 : Des cubes et des droits...

- Formez 4 équipes et distribuez un patron de cube à chaque groupe (Annexe 1). Attribuez un droit de la CIDE à chaque groupe (Annexe 2).

Groupe 1



Groupe 2



Groupe 3



Groupe 4



Groupe 5



- Chaque équipe remplit son cube, à l'aide des informations sur l'affiche de la CIDE et du livret « Droits de l'enfant en France », et le présente aux autres équipes. Les participants peuvent se répartir les rôles (les chasseurs d'informations, les créateurs de cube, les gardiens du temps, les présentateurs...). Chacun peut avoir un ou plusieurs rôles et peut en changer au cours de l'activité. Pour les informations manquantes, il est possible de compléter certaines cases du cube en faisant des recherches supplémentaires sur internet, des magazines...

Modalités pratiques



Durée

15 minutes



Matériel

- Les pièces du puzzle (Annexe 3)



Objectifs et recommandations

Cette activité permet d'introduire les nouveaux mots et de s'assurer de leur bonne compréhension.

Activité 2 : Le puzzle des droits de l'enfant

- Formez des groupes de 3-4 participants puis distribuez à chaque groupe des définitions (pièces inférieures du puzzle en annexe 3). Toutes les définitions sont issues du livret.

- Au bout de 5 minutes de réflexion en groupe, passez dans les groupes et demandez aux participants de trouver le terme qui est défini sur la pièce de puzzle. Attention, les participants n'ont pas le droit de consulter leur livret pendant l'activité. Si leur proposition correspond au terme associé à la définition, vous pouvez leur distribuer la pièce « terme » du puzzle. Les termes seront à trouver en collectif lors de la restitution.

- Vous pouvez distribuer plusieurs définition(s) par groupe. Photocopiez autant de fois que nécessaire l'annexe 1 en fonction du nombre de groupes.
- À la fin de l'atelier, il est possible de demander aux participants de coller les pièces du puzzle sur une feuille cartonnée et d'en illustrer le verso.

Modalités pratiques



Durée

entre 5 à 15 minutes



Matériel

- Actions ou questions (Annexe 4)



Objectifs et recommandations

Cette activité permet de mobiliser les connaissances acquises lors de la lecture du livret

Activité 3 : Action ou question ?

Formez deux équipes. Tour à tour, les participants viennent piocher une carte et désignent un camarade de leur choix dans l'équipe adverse qui devra répondre à la question. Tous les enfants doivent pouvoir participer au moins une fois. Pour chaque bonne réponse, un point est attribué à l'équipe qui a bien répondu à la question.

Modalités pratiques



Durée

Variable



Objectifs et recommandations

Cette activité permet de développer l'empathie des enfants et de mobiliser l'intelligence collective du groupe.

Activité 4 : Dans ses baskets...

Pour cet atelier, vous pouvez former 4 équipes (avec une situation par équipe) ou bien travailler en grand collectif. Pour chaque situation, laissez 3 minutes de réflexion individuelle puis proposez aux enfants d'échanger entre eux et de réfléchir à des pistes de solutions.

- Que peut ressentir un enfant qui est forcé de quitter son pays ?
- Que peut ressentir un enfant qui subit des moqueries
- Que peut ressentir un enfant qui n'a pas de logement ?

Modalités pratiques



Durée

25 minutes



Matériel

- Règle/bâton/peluche ou autre objet
- Vidéo sur le droit à la participation : <https://my.unicef.fr/article/le-droit-a-la-participation-en-video/>



Objectifs et recommandations

Faire prendre conscience aux participants que les mineurs ont également le droit à la participation, que c'est un droit inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et leur expliquer les différents espaces dans lesquels ils peuvent exercer ce droit.

Activité 5 : Ta meilleure idée pour agir

Vous pouvez conclure le temps d'animation en interrogeant les participants sur l'idée, parmi les pistes proposées en page 15, qu'ils aimeraient bien mettre en place pour s'engager et exercer leur droit d'être entendu.

Rappelez aux participants que c'est à l'Etat, en tant que signataire de la CIDE, de garantir que tous les enfants de son territoire puissent exercer leurs droits, peu importe leur origine, le lieu où ils habitent, la situation financière des personnes qui s'occupent d'eux... Ainsi, ce n'est pas à eux de résoudre les problèmes de non-respect des droits de l'enfant mais qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, agir pour lutter à leur échelle pour des causes qui leur tiennent à cœur.

Par exemple, en écrivant à leur député, ils exercent leur droit à la participation.



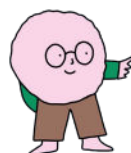
Comprendre le droit à la participation

Après visionnage de la vidéo du droit à la participation disponible sur myUNICEF.fr, installez-vous en cercle. Toute personne qui souhaitera prendre la parole devra faire un geste de la main pour montrer qu'elle souhaite prendre la parole, et l'animateur lui passera la règle/la peluche ou le bâton. Ceci permettra l'attention et l'écoute de tous quand une personne s'exprime. Le fil conducteur de l'échange sera une série de questions :

- Après avoir vu cette vidéo, selon vous qu'est-ce que le droit à la participation ?
- Combien de fois avez-vous utilisé ce droit au cours de cette semaine chez vous, à l'école, dans votre quartier ? Donnez un exemple.
- Vos idées ont-elles été prises en compte ? Si non, quel a été votre ressenti ? Avez-vous eu un retour sur la raison pour laquelle vos idées n'ont pas été prises en compte ?
- Si on vous propose d'exaucer un vœu, quel vœu vous souhaiteriez voir exaucé chez vous / à l'école / dans votre quartier ?

Après cet échange, l'animateur fera un récapitulatif de ce qu'est le droit à la participation et réexpliquera les contextes dans lesquels les mineurs peuvent exercer ce droit dans leur quotidien (toutes les informations sont disponibles dans la vidéo).

Il est possible de compléter le temps d'animation par un quiz qui permet de faire une introduction sur la Convention internationale des droits de l'enfant : [Quiz sur les droits de l'enfant - MyUnicef](#)



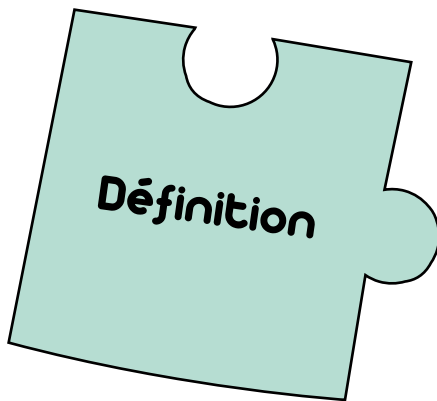
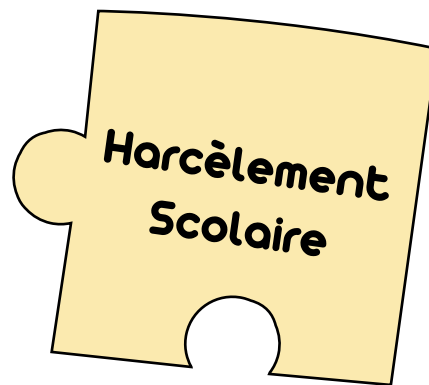
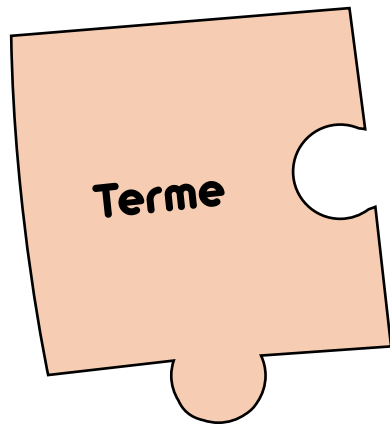
Annexes

ANNEXE 1

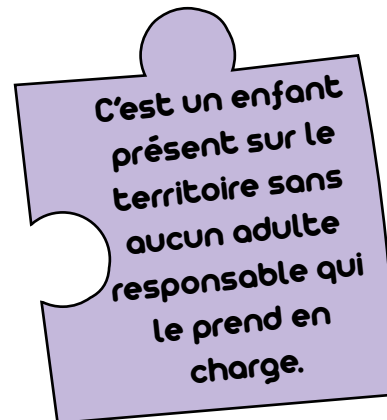
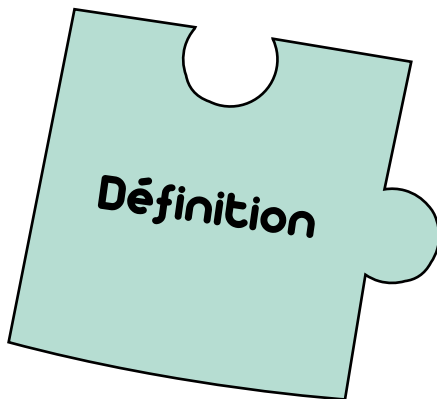
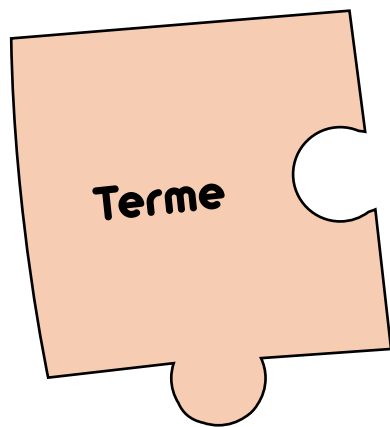
	C'est-à-dire ?	
Une info à partager ?	Nom du droit :	Et si vous dessiniez ce droit
	Ce que recommande le Comité	
	Un chiffre à partager ?	

<p>1</p>  <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>	<p>2</p>  <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>	<p>3</p>  <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>	<p>4</p>  <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>	<p>5</p>  <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>	<p>6</p>  <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>	<p>7</p>  <p>NOM ET NATIONALITE</p>
<p>8</p>  <p>IDENTITE</p>	<p>9</p>  <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>	<p>10</p>  <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>	<p>11</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	<p>12</p>  <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	<p>13</p>  <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>	<p>14</p>  <p>LIBERTE DE Pensee ET DE RELIGION</p>
<p>15</p>  <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	<p>16</p>  <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>	<p>17</p>  <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>	<p>18</p>  <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>	<p>19</p>  <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	<p>20</p>  <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>	<p>21</p>  <p>ENFANTS ADOPTES</p>
<p>22</p>  <p>ENFANTS REFUGIES</p>	<p>23</p>  <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>24</p>  <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p>	<p>25</p>  <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	<p>26</p>  <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>	<p>27</p>  <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>	<p>28</p>  <p>ACCES A L'EDUCATION</p>
<p>29</p>  <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>	<p>30</p>  <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p>	<p>31</p>  <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>	<p>32</p>  <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	<p>33</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	<p>34</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	<p>35</p>  <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p>
<p>36</p>  <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>	<p>37</p>  <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>	<p>38</p>  <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>	<p>39</p>  <p>RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION</p>	<p>40</p>  <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p>	<p>41</p>  <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	<p>42</p>  <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>
<p>43-54</p>  <p>FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p>	<h1>CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT</h1>  <p>pour chaque enfant</p>					

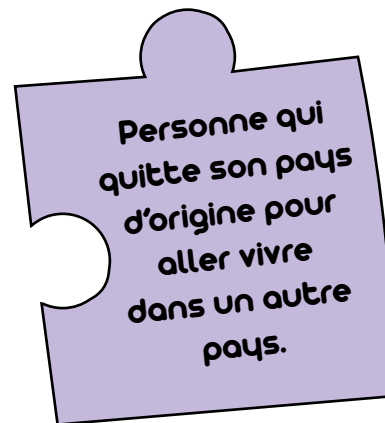
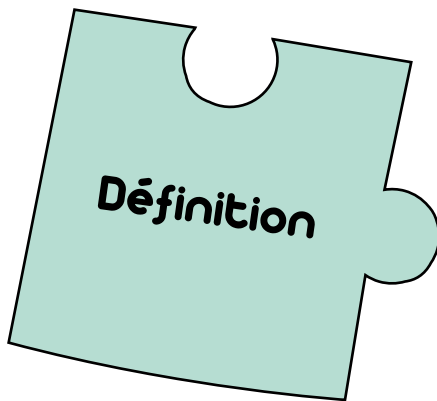
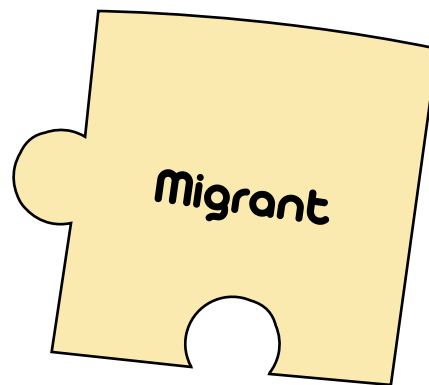
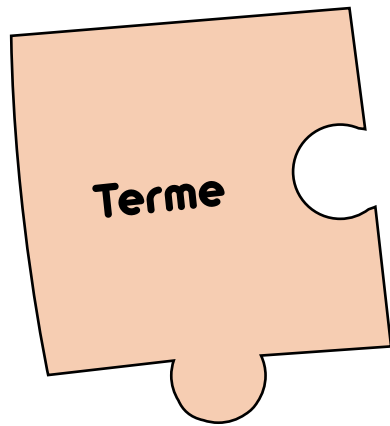
Bloc 1



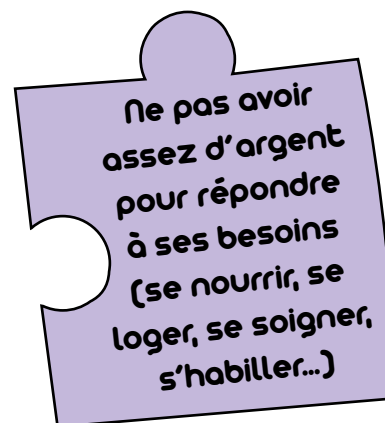
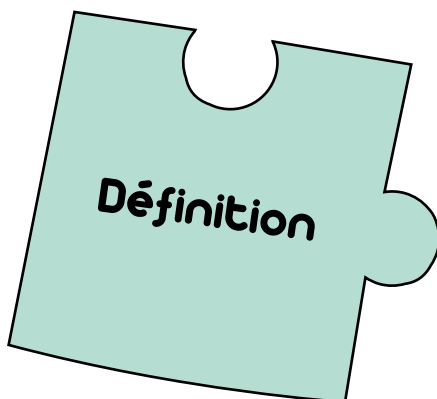
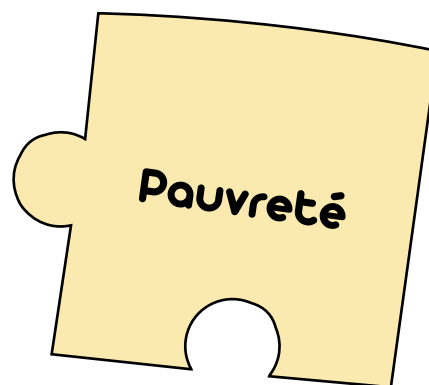
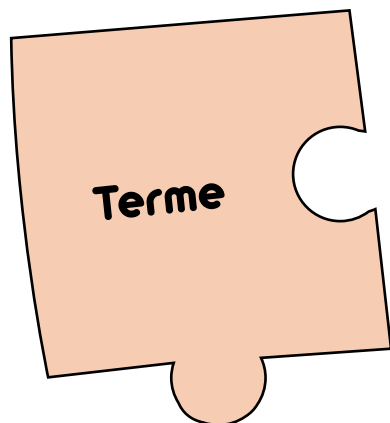
Bloc 2



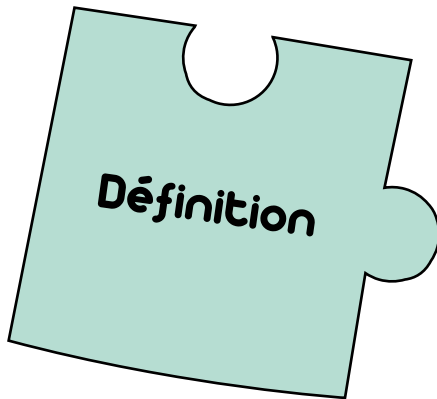
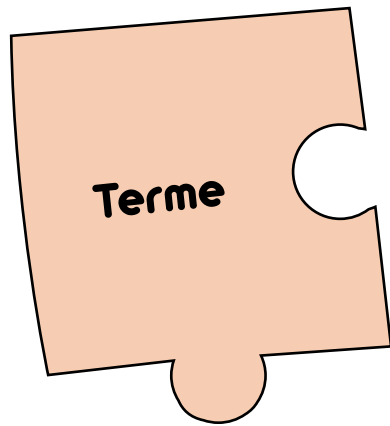
Bloc 3



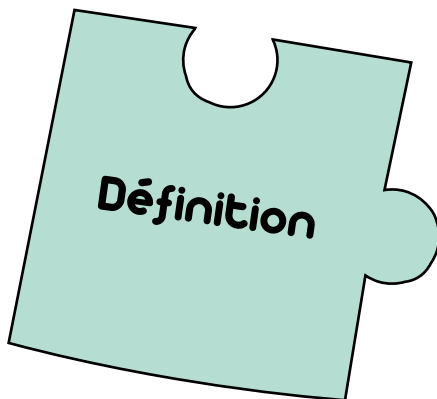
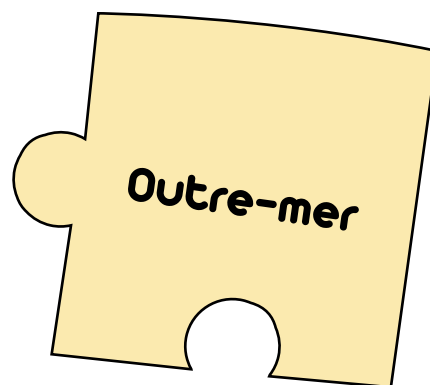
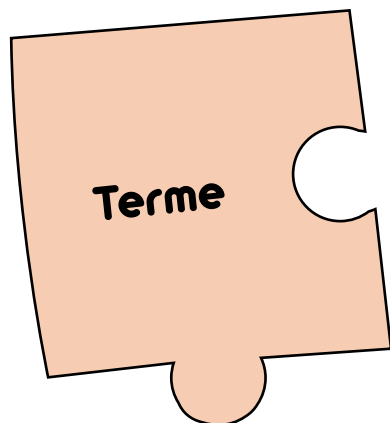
Bloc 4



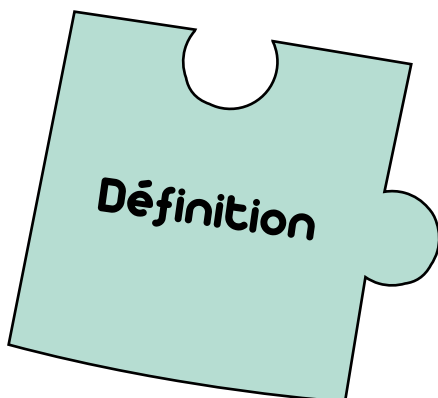
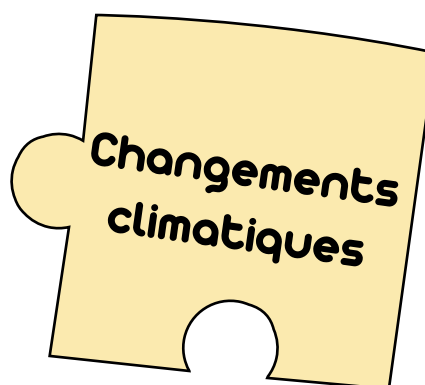
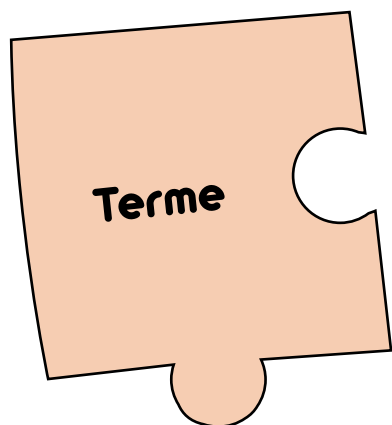
Bloc 5



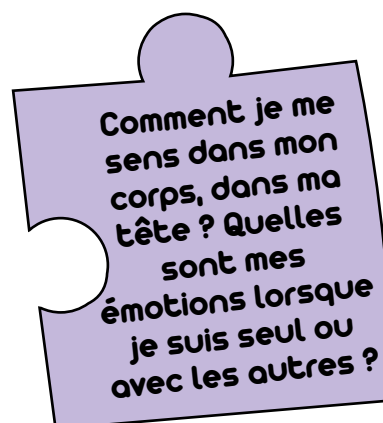
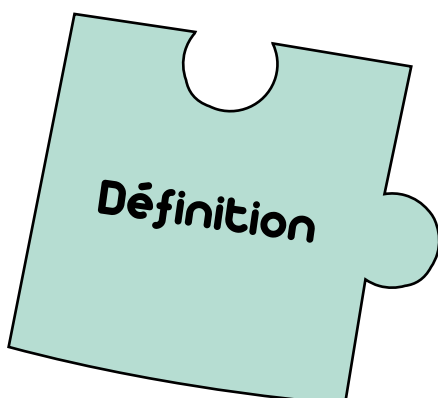
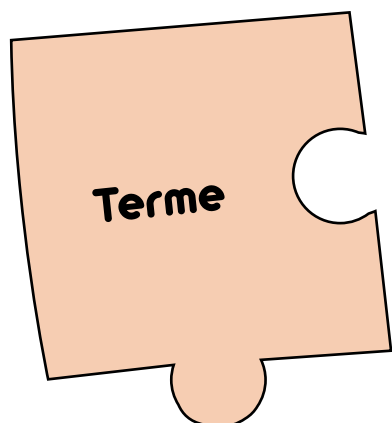
Bloc 6



Bloc 7



Bloc 8



Question :

Que peux-tu faire si un adulte te fait mal, te fait peur ou si tu penses qu'on fait du mal à un autre enfant ?

[Réponse : tu peux t'adresser à n'importe quel adulte en qui tu as confiance ou contacter le 119]

Action :

Que ferais-tu si tu voyais un de tes camarades se faire insulter, taper ou si un ou plusieurs autres enfants se moquaient de lui ?

[Réponse : tu peux en parler à un adulte de confiance ou contacter le 3020]

Action :

Tu as 30 secondes pour donner 3 effets ou conséquences du changement climatique

[Réponses : Montée des eaux, érosion, incendies, qualité de l'air dégradée, sécheresse, fonte des glaces, atteinte à la biodiversité, enfants forcés de quitter leur pays pour des raisons climatiques...]

Question :

Qu'est-ce que la santé mentale ? Explique avec tes mots ?

[Réponses : la santé mentale correspond à un état de bien-être émotionnel, psychologique et social (comment je me sens dans mon corps, dans ma tête ? Quelles sont mes émotions lorsque je suis seul ou avec les autres ?).

Question :

Qui est le professionnel qui étudie les comportements humains, et aide à maintenir ou améliorer le bien-être des personnes qui le consultent ?

[Réponses : le psychologue]

Action :

Adèle a 13 ans, tous les jours à la pause du midi, un groupe de jeunes se moquent de ses vêtements et la traite de pauvre. Adèle est trop timide pour en parler aux adultes de son collège et elle ne veut pas le dire à ses parents car elle craint qu'ils s'inquiètent. Qui peut-elle contacter ?

[Réponse : le 3020]

Action :

Julio a 10 ans, il habite chez son oncle avec sa mère. Parfois, son oncle a des accès de colère et il lui arrive de hurler sur lui sans raison. Julio a très peur de son oncle mais ne veut pas inquiéter sa mère. Qui peut-il contacter ?

[Réponse : le 119]

Question :

Qu'est-ce qu'un détenteur de devoirs ?

[Réponse : Les gouvernements ayant ratifié la CIDE sont des "détenteurs de devoirs" (cela signifie qu'ils ont des obligations envers les enfants présents sur leur territoire)

Question :

Qu'est-ce qu'un titulaire de droits ?

[Réponse : Les enfants sont "titulaires de droits" (c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir exercer et revendiquer leurs droits, peu importe leur genre, leur couleur de peau, leur handicap s'ils en sont porteurs...)]

Action :

Cite une action que tu peux faire pour exercer ton droit à la participation

[Réponse : faire partie du Conseil municipal de ta ville, contacter la Défenseure des droits, saisir le comité des droits de l'enfant, participer à une Consultation ou une enquête pour donner ton avis...]

